

cinéma

76

NUMERO

215

GIGANTISME ET NANISME DANS LE CINEMA
FANTASTIQUE • LES ALEAS DU REALISME
• REUSSER, ALLIO, NAHOUN • CINEMA DE RDA

FESTIVAL CINEMATOGRAPHIQUE
INTERNATIONAL DE PARIS
12 AU 19 NOVEMBRE / EMPIRE - 41 A' de WAGRAM



BELGIQUE

Création d'une Association de Producteurs-Réalisateurs

Entretien avec Jean-Jacques Andrien (président) et Jean-Pol Ferbus (secrétaire), de l'Association belge des Producteurs-Réalisateurs de films.

— *Pourquoi avez-vous créé une association de Producteurs-Réalisateurs ?*

— Pour regrouper les réalisateurs de Belgique qui assument eux-mêmes la responsabilité financière des films qu'ils réalisent, *pour réaliser un cinéma fondé sur la libération du pouvoir d'expression ; pour étudier, défendre et développer les conditions socio-économiques, juridiques et structurelles* — tant sur le plan national qu'international — nécessaires à cette fin. Et pour sortir d'une situation « fausse et intenable » dans laquelle s'enlise notre cinéma depuis des dizaines d'années.

Il y a en Belgique un nombre invraisemblable d'écoles de cinéma, de festivals cinématographiques de toutes sortes, il y a de nombreux projets de restructuration des systèmes d'aide à la production... de non moins nombreux colloques, débats à propos de ces projets ou encore des colloques pour on ne sait finalement quel objet !

Je veux dire qu'il y a une dépense d'argent et d'énergie folle sur tout ce qui entoure le noyau créatif, mais qu'à cet endroit précis, ce noyau fondamental, il n'y a pas d'investissement financier et organisationnel effectif visant un cinéma belge authentique enraciné dans la réalité : c'est le vide

des sujets, le manque de scénariste et de dialoguiste, la réussite exceptionnelle et particulière de tel ou tel réalisateur... Il n'y a toujours pas de cinéma belge ! Il y a tel ou tel réalisateur de Belgique.

Notre cinématographie est partagée, morcellée, divisée, atomisée ; on s'y épuise en de vains conflits. Ce cinéma belge qui n'en finit pas de naître !

Cette situation nous est devenue « intenable » et c'est pour sortie de cet enlèvement, de ces aberrations, malentendus, relations conflictuelles que nous sommes d'abord devenus indépendants et ensuite regroupés. Non pas *contre* les producteurs en place (qui ne sont en fait que des gestionnaires), mais *pour* réaliser un cinéma où le contenu, la substance, le sujet, les problèmes réels importent.

— *Il y a toujours eu des réalisateurs qui ont produit leurs films de façon indépendante en Belgique. Pourquoi la fondation de votre Association aujourd'hui ? Et pourquoi l'avoir constituée en « Union Professionnelle » (1) ?*

— Deux facteurs ont joué au même moment. Tout s'est cristallisé entre septembre 1975 et mai 1976.

D'une part, nous nous sommes rendus compte que nous étions plusieurs à avoir fait la même analyse de la situation, à vivre les mêmes pro-

blèmes et à avoir les mêmes intérêts. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait en Belgique (et à l'étranger) un nombre croissant de réalisateurs-producteurs ; que par cette formule auto-gestionnaire, on obtenait des films d'une qualité supérieure et compétitive sur le plan international ; que cette formule était viable.

D'autre part, il y a eu au même moment dans notre cinématographie, l'apparition du « fait syndical » : les techniciens également se sont rendus compte du caractère « faux et intenable » de leur situation vis-à-vis des producteurs en place. Il y avait bien eu durant ces dernières années un projet de Convention Collective en Commission Paritaire (employeur-employé) au Ministère de l'Emploi et du Travail, mais rien ne s'y concluait et sur le terrain, c'était l'anarchie. Certains techniciens se sont réorganisés, ont pris les rennes de leur profession en main, ont délégué à cette Commission de véritables porte-parole. Une réelle discussion sur le projet de Convention Collective a lieu depuis le début de l'année 1976 et c'est pour faire partie de cette Commission Paritaire où notre existence est en jeu — puisqu'on y discute de barèmes minima, d'équipe minimum — que nous nous sommes constitués en une Union Professionnelle. (2)

— *Organisez-vous un « examen d'entrée » pour vos membres ? En d'autres termes, quelles sont les conditions requises pour faire partie de votre Association ?*

— Adhérer aux statuts. En fait, il s'agit soit de « personnes morales » mandatées par une société de production administrée par un ou plusieurs réalisateurs produisant leurs films, soit de « personnes physiques » qui sont des réalisateurs administrant eux-mêmes leur propre société de production, soit de réalisateurs qui ne

disposent pas d'une société de production mais qui ont avec un producteur (belge ou étranger) un contrat de co-production accordant à ce réalisateur un pouvoir économique déterminant sur la gestion de ce film.

— *Comment vous démarquez-vous par rapport aux producteurs en place ? Ou si vous préférez, en quoi le travail d'un réalisateur-producteur est-il différent de celui d'un réalisateur qui travaille pour un producteur ?*

— Bien sûr, l'idéal pour un réalisateur serait de ne s'occuper que de réalisation, d'écriture, de débattre des questions que pose le film qu'il a réalisé, etc... Mais en Belgique, nous n'avons pas le choix ! Nous nous sommes rendus compte que si nous n'avions pas un pouvoir économique déterminant, nous ne pouvions pas faire les films que nous voulions. Nous avons aussi constaté que ce que pouvait nous apporter un « producteur » en place, nous pouvions le faire nous-mêmes (le seul investisseur régulier en matière de cinéma en Belgique, c'est le Ministère de la Culture). Et, le faisant nous-mêmes, nous atteignons un résultat supérieur et touchions mieux le public pour lequel nos films avaient été conçus. Nous assumons donc la responsabilité financière des films que nous réalisons.

— *Je constate que des réalisateurs qui travaillent pour un producteur peuvent faire un film tous les six mois alors que vous avez mis trois ans pour faire **Le fils d'Amr est mort !** N'y a-t-il pas là une perte au niveau de l'œuvre globale ?*

— Nous n'avons pas le choix ! Et puis, il faut faire une distinction entre un premier long métrage et les suivants ! Je pourrais tourner mon deuxième film dans les six mois si je le voulais ; et de toute façon, ce que

vous dites est inexact. J'ai commencé la réalisation du **Fils d'Amr** avec un producteur. Les choses ne se sont faites que lorsque je suis devenu totalement indépendant c'est-à-dire lorsque j'ai pris en charge toute la production du film. Et puis, chacun a son rythme personnel ; le mien n'est pas de tourner deux films par an, mais plutôt un film tous les deux ans. Et puis, nous nous organisons, nous mettons sur pied actuellement un bureau de gestion avec plusieurs directeurs de production. C'est une coopérative pouvant rendre les services au niveau productionnel et à celui de la circula-

(1) Siècle Social et Secrétariat : 163, chaussée de Charleroi - 1060 Bruxelles.

tion des films. Cela peut aller de l'établissement d'un devis jusqu'à la gestion d'un film. Ce type de bureau aurait dû être créé en Belgique il y a dix ans...

Propos recueillis par
Georges Lebouc

(2) Parmi les membres de l'Association Belge des Producteurs-Réalisateurs de Films, citons notamment : Chantal Ackerman, Borhan Alaouie, Jean-Jacques Andrien, Robbe De Hert, La Nouvelle Imagerie (société d'André Delvaux), Gérald Frydman, Benoit Lamy, Marian Handwerker, C. Mesnil, Thierry Zeno...

Vase de nocces, de Thierry Zeno

